

# ANNEXE COMPLEMENTAIRE

## MISE A JOUR LE 21 JUILLET 2021

### Prise en compte des nouvelles mesures sanitaires suite au décret n°2021-699 mis à jour au 20/07/2021

1/ Les **participants MAJEURS** à l'EDF Aqua Challenge doivent présenter (de manière numérique via l'application Tous Anti-Covid, ou papier) au moins **l'un des 3 documents suivants** :

- Un certificat de vaccination « complet » (toutes les doses nécessaires + un délai entre 2 et 4 semaines après la dernière injection en fonction des types de vaccins)

OU

- Le résultat d'un test ou examen de dépistage type RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h
  - o ! Les autotest NE SONT PAS VALABLES

OU

- Un certificat de rétablissement (test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et de moins de 6 mois).

2/ Les participants **MINEURS** ne sont pas concernés

3/ Les **BENEVOLES**, qu'ils soient majeurs ou mineurs, **ET ACCOMPAGNANTS DES MINEURS QUI NE PARTICIPENT PAS AUX COURSES**, ne sont pas concernés ;

4/ Le **PORT DU MASQUE** :

- n'est pas obligatoire pour les participants puisque seuls ceux ayant fourni un certificat sanitaire sont acceptés.
- est obligatoire pour les MINEURS, LEURS ACCOMPAGNANTS et les BENEVOLES lorsque la distanciation sociale de 2 m ne peut être assurée
  - o ces personnes pourront ainsi fournir un certificat s'ils ne souhaitent pas porter un masque.